



## **Intervention préalable FSU**

**Nous ferons pour la FSU une intervention sur deux points : les annonces suite au CITP et l'affaire Lactalis**

### **Le CITP**

Le première réunion du comité interministériel de transformation publique (CITP) mis en place par le gouvernement dans le cadre du programme action publique 2022 s'est réuni le jeudi 1er février. A la suite de cette réunion, le premier ministre et le ministre de l'action et des comptes publics ont procédé aux premières annonces relatives aux chantiers transversaux qui constituent, pour eux, le socle indispensable à la transformation des politiques publiques.

De quoi s'agit-il ?

Tout d'abord, à aller vers un nouveau contrat avec les agents publics.

Dans ce cadre, le gouvernement part du principe, entre autre que "Les agents publics sont conscients que la société évolue, qu'ils doivent progresser dans la qualité du service offert aux citoyens et qu'agents publics comme salariés n'ont plus vocation à faire le même métier pendant toute leur vie professionnelle"

N'est-ce pas un peu facile de sous-entendre par là que les agents publics ne sont pas efficaces dans l'exercice de leur mission. qu'il y a des marges de progression Ce discours n'est plus audible car porté depuis des lustres pour justifier des réformes qui se succèdent et n'ont de but que la suppression de postes.

Et non, les agents publics ne sont pas conscient de ne plus avoir vocation à rester fonctionnaire pendant toute leur vie professionnelle car s'est bien de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement estime également qu'il faut redonner sens et confiance à ceux qui font vivre le service public. "Le sens de leur engagement faiblirait du fait d'une faible prise en considération de leur investissement personnel dans leur rémunération."

Là, on aurait bien envie de rire : si le sens de leur engagement faiblit c'est du aux, aux restructurations, au désengagement de l'Etat, à la surcharge de travail, etc

Et quel chantier le gouvernement entend-il mettre en oeuvre pour répondre à ces attendus en terme de ressources humaines (RH) :

**Un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière.**

Là, il ne faut pas se tromper : il ne s'agit nullement de l'évolution de carrière telle que tous les fonctionnaires l'entendent (avancement de grade et promotion de corps) , il s'agit de pousser les agents vers d'autres horizons. Ainsi, la revue de presse est explicite :

"L'évolution des métiers sous l'effet des transformations en cours (numérique, attentes nouvelles des citoyens, différenciation territoriale ) et les réorientations de ressources induites par la revue des missions menée par le Gouvernement vont nécessiter d'accompagner des reconversions : soit sous forme de mobilités au sein des fonctions publiques, soit de départs de la fonction publique vers le secteur privé. Un véritable effort de formation doit être mis au service de cet objectif. C'est notamment l'objet des crédits de formation prévus par le Grand plan d'investissement (1,5 Md€ sur 5 ans)."

On comprend mieux l'intérêt des autres ministères pour le réseau d'appui aux agents et aux structures (RAPS) existant dans notre ministère.

Et c'est à ce niveau que l'on doit situer "le plan de départs volontaires" qui sera "à imaginer avec les agents publics "pour ceux qui souhaiteraient partir" en conséquence de la réforme de l'Etat. Sans incitation aucune, bien entendu !!!

Les comptes ont été fait, les départs à la retraites jugés insuffisants au regard des objectifs fixés.

### **Une meilleure prise en compte de l'investissement personnel des agents dans leur rémunération**

Pour ce faire, il est prévu une **rémunération plus individualisée**. Ainsi , si chaque agent doit voir son pouvoir d'achat garanti et son expérience valorisée, une part de sa rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs. Que doit-on entendre par là ?

La reconnaissance du mérite des agents est déjà prévu au travers les avancements et les promotions, mais voilà l'Etat faute de moyens n'est même pas en mesure de d'octroyer avancements et promotions à hauteur des besoins. Combien attendent une reconnaissance qui ne vient pas. Combien partiront en retraite sans avoir connu l'évolution de carrière que les missions exercées et leur engagement aurait du leur ouvrir ?

On peut légitimement se demander quelle part de la rémunération sera touchée par cette individualisation ? l'indemnitare et/ou le statutaire ? puisque le gouvernement a dans le viseur le statut de la fonction publique symbolisé pour ses détracteurs par l'emploi à vie et les avancements automatiques.

La FSU s'opposera à toute attaque statutaire et à toute modalité de salaire au mérite.

### **Un dialogue social plus fluide et recentré sur les enjeux les plus importants**

En s'inspirant de ce qui a été fait dans le cadre des ordonnances "travail", le gouvernement entend redonner de l'efficacité au dialogue social en simplifiant et en déconcentrant. Merci pour les représentants du personnel.

Et quand le seul argument trouvé est le nombre d'instances et donc certainement le coût, c'est plus clair.

### **Un élargissement du recours au contrat**

Ainsi, **Les possibilités de recourir aux contrats seront largement étendues, notamment pour les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public**

Voilà une confirmation, s'il en fallait, que le statut est bien dans le viseur. D'ailleurs, le ministre des comptes publics l'a dit : "il faut adapter le statut, faire en sorte qu'il puisse redevenir un cadre efficace pour l'action publique" Ces mots déjà interrogent et nous n'y croyons pas.

Mais il est une évidence, le recours au contrat n'a pas pour vocation, dans ce cadre d'être utilisé pour pallier les difficultés de recrutements dans certaines zones géographiques mais bien d'être utilisé à grande échelle. Il faudrait nous dire quels sont les métiers qui ne relèvent pas d'une spécificité propre au service public : la GRH , l'informatique et quoi d'autres ?

Nous vous rappelons le courrier intersyndical de demande d'un nouveau plan de déprécarisation. Est-ce là la réponse du gouvernement ? Une précarisation accentuée attendue, entre autres, par l'OCDE .

Pour la FSU, ces annonces ne constituent pas une grande surprise. La suppression du ministère de la fonction publique et son remplacement par un ministère de l'action et des comptes publics avec une vision purement budgétaire et technocratique de l'Administration, de ses engagements et de la gestion de ses agents ne laissait rien augurer de bon. Tout comme le lancement du programme action public 2022 avec pour seule volonté, celle de diminuer la part consacrée à l'action publique dans le PIB et le nombre de fonctionnaires.

Où est la vision de société qui devrait faire sens ? La voici pour notre président, nous le citons :

"Il y a là une tentative qui a déjà été faite plusieurs fois par plusieurs grands intérêts financiers et autres, qui ne se contentent pas d'avoir le pouvoir économique, mais qui veulent avoir le pouvoir politique. [...] On a déjà essayé plusieurs fois... On a déjà essayé en 2007 avec Nicolas Sarkozy, et ça n'a pas très bien marché. On a essayé en 2012 avec Dominique Strauss-Kahn... Et ce sont les mêmes forces qui veulent réussir avec Macron ce qu'elles ont raté avec Strauss-Kahn"

La FSU appelle les personnels à se mobiliser contre la casse du statut de la fonction publique, pour que le modèle républicain du service public, garant de l'intérêt général ne soit pas sacrifié aux intérêts financiers le 22 mars prochain.

## **L'affaire "Lactalis"**

L'affaire « Lactalis », dite du lait infantile contaminé aux salmonelles, a récemment défrayé la chronique médiatique et s'apprête désormais à rejoindre les chroniques judiciaires. En effet, une enquête préliminaire a été ouverte au pôle santé publique du parquet de Paris à l'encontre de Lactalis et un juge d'instruction a été désigné pour instruire la plainte des parents d'enfants contaminés visant la DGAL et la DDCSPP de la Mayenne pour « *complicité d'administration de substances nuisibles ayant entraîné une infirmité permanente* ». L'état judiciaire se resserre donc en désignant explicitement la DDCSPP de la Mayenne. Certes on ne peut prédire qui sera mis en examen, ou pas, mais force est de constater que désormais toutes les options judiciaires sont ouvertes...

La DDCSPP de la Mayenne pourrait donc avoir sa part de responsabilité dans la survenue du scandale « lactalis » selon la justice qui a désigné un juge d'instruction.

Pourtant, l'administration n'a cessé de clamer sur tous les toits, depuis la « nouvelle approche » que les industriels étaient les seuls responsables de la qualité sanitaire de leur production. Ceci justifiait donc une périodicité d'inspection inepte d'une fois l'an dans une usine fabriquant du lait infantile comme Lactalis à Craon.

Les déboires judiciaires actuels et prévisibles démontrent que si les industriels ont leur responsabilité engagée, celle de l'administration et de ses agent-e-s n'en serait pas pour autant écartée.

Il est urgent de remettre à plat toutes les procédures d'inspection des ateliers agréés. En effet, les inspecteurs-trices, ne doivent plus s'en tenir à valider des procédures écrites par les industriels mais doivent pouvoir intervenir sur les moyens de production. De plus, l'administration doit faire ses propres analyses sur les produits et revenir à des périodicités d'inspection réalistes.

**Sans remise à plat des procédures d'inspection et au risque de se retrouver en prison, devra-t-on inciter les collègues à refuser les inspections d'ateliers agréés**